VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E ; No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage —DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et rendu en Cour ouverte le 25 juillet 1911 et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée que rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles (autrefois rue Nayades), Joseph, Remparts (maintenant Danneel) et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135'), de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Rem.art, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2''') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Remparts ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5'''] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2'''] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1|5"] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la lignes de côté des lots Nos 4 et 20 quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1|3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante-deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4'''] sur le côté des lots Nos 5 et 19; quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4'''] sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1|5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4''') de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A). Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Coliseé et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff D. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir: Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"] et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds, deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds, onze pouces [142' 11"]; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentées par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient reçus par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William Mch. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato, et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D.

No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombeh-rend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend, Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, maintenant l'ilet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Freret, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0|0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, Real Estate, 910 rue Gravier.

Caffery, Quintero, Gidière et Brumby, avocats.

16 fév—16 18 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ile No 285, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat

J. L. Onorato, Real Estate. Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Peter H. Linssen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,695—Division B. — Attendu que Emile Passman, a présenté une pétition à la Cour Civile de District à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter H. Linssen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Untereiner, avocat.

2 mars—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, No 98 795.

Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces [60' 3"] sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises et Thomas Banks, et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternoste, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando," et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et ce tificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. L. Onorato, Real Estate. Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6''') de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot originairement numéroté deux, et douze de l'ilet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat ou cas de procès. Ladite propriété devant être assuré par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur en a à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

J. L. Onorato, Real Estate. Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als.— No 94,976 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912, dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, — avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h A. M., le VENDREDI, 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations, comptant sur les lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. L. Onorato, Encanteur, 910 Gravier.

10 mar—10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99,505.

In re Liquidation DE LA Ruskin Press.

Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dossier No 99,505, dans la re-liquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres:

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 [les comptes ouverts exceptés] toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire prise pardevant Scott E. Beer, notaire, le 17 février 1912 et enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato, Real Estate. Encanteur, 910 rue Gravier.

Edward M. Robbert, liquidateur.

Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.

5 mars—5 10 17 18

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouv nt, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Laurel, Annonciation et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer, daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, Ilet ave Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magazine, désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7|10 lignes de face à la rue Joséphine par 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant; la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0|0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0|0 d'honoraires d'avocat sur la portion de crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente. 10 0|0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

INSURANCE.

The annual statement of the Continental Fire Insurance Company of New York, N. Y., for the year ending December 31, 1911, published in conformity with Act 341 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved March 15, 1855:

Capital paid up	$ 2,000,000.00	
Assets	25,576,579.13	
Liabilities, less capital and surplus	9,576,747.00	
Surplus	13,999,832.13	
Premiums received in Louisiana, 1911—		
Fire	$67,393.27	
Total		67,393.27
Loss paid in Louisiana, 1911		
Fire	$27,783.12	
Total		27,783.12

JAS. PREVOST, 807 Wells Fargo Bldg.

28 fév—1 m

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUIS DIELENSCHNEIDER.

No 99,315—Cour Civile de District, Division A.

SANS LIMITE — OU RESERVE.

PROPRIETE DE VALEUR AMELIOREE 1811 RUE ST-PIERRE

A l'Encan, le JEUDI, 21 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de Division A, dans la succession de Mme Louis Dielenschneider, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Roman et Derbigny et mesurant vingt-sept pieds [27'] de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds [57'] deux pouces [2"] et sept lignes [7'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Mathilda S. Dielenschneider par achat de M. Adrien Peres par acte de vente passé pardevant George W. Dearing Jr, notaire, le 12me jour de juillet 1893. Enregistré dans le livre No 147, folio No 533.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant environ cinq chambres, couvert en ardoises et loué $11.00 par mois.

Conditions—Comptant. Taxes dues et exigibles en 1912 aussi bien que le coût de l'acte de vente et certificats devront être payés par l'acquéreur et seront passés pardevant Charles I. Denéchaud, notaire. Dix pour cent du montant de la vente devront être déposés au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur.

William V. Seeber, avocat.

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Choix pour Bâtir,

Rue Belfast, entre les rues Eagle et Général Ogden.

Joli Cottage Simple, 1944 rue Clouet.

SUCCESSION DE THEODORE ARNEMANN.

No 98,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division —

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage). Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 22 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Theodore Arnemann, la propriété suivante, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 373, borné par les rues Eagle (autrefois Mary), Gen. Ogden (autrefois Jackson), Belfast et Apple (autrefois Onzième); lesquels dits lots sont désignés par les numéros 18, 19 et 20 et sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Belfast sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots ci-dessus sont splendidement situés et dans une section qui s'améliore rapidement et seront vendus séparément.

2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 928, borné par les rues Clouet, Féliciana, Johnson et Prieur. Ledit lot étant désigné par le No 11, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer, le 27 novembre 1907, d'après lequel devis, ledit lot mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, six pouces et six lignes (117' 6" 6''') entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple, désigné par le numéro municipal 1944 rue Clouet hangar dans le fond, etc.

Une occasion pour une personne ayant des moyens modérés pour acquérir un "home."

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

F. Rivers Richardson, avocat.

11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Sixième District.

Cottage Simple et deux lots, Rue Calhoun, près de Magnolia.

Succession de Félix T. Pollet.

No 98,990—Cour Civile de District Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(1er étage)—JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 18 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Felix T. Pollet, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Deux lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet No 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, (ou par leurs anciens noms l'avenue Henry Clay, les rues Edmond, Léonce et Victor). Lesdits lots sont désignés par les numéros 5 et 6 et mesurent chacun vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Calhoun (autrefois rue Edmond) sur cent dix pieds de profondeur, avec un largeur dans le fond de vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple, ensemble avec hangars dans le fond, connu par le numéro municipal 3119 rue Calhoun.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles I. Denechaud, notaire, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT PAUL, Encanteur, 311 rue Baronne.

W. J. Waguespack, avocat.

11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Louise Brown épouse de Frank Donohue et als vs Mme Johanna Brown, veuve de William T. Williams, et als.

No 98,482—Cour Civile de District, Div. D.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve.

Un Joli Cottage Simple à l'Encan, JEUDI, LE 28 MARS 1912,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par, l'Hon Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu en cour ouverte le 7 février 1912 et signé le 13 février 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, le JEUDI, 28 mars 1912

Un joli cottage simple, 1508 rue Touro, entre Nord Claiborne et Nord Robertson, ilet rue Bourbon, comprenant cinq chambres, vestibule sur le côté, grande cour et porte cochère, sur un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Touro, Bourbon, N. Claiborne et N. Robertson, et formant partie du lot originairement No 230 de l'ilet 26, et mesure trente pieds de face à la rue Touro sur 120 pieds de profondeur, étant la moitié plus près de la rue Robertson du dit lot originaire No 230, lequel mesurait 60 pieds de face.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou d un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente, s'il y en a, devra être démontrée par des billets dudit acquéreur à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et liens du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de sécurités usuelles telles que la confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, etc., taxes de 1912, et acte de vente devant être passé par devant Bussière Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

25 fév—25—mar 3 10 17 24 28

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur et Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1|2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambre, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataire.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Feliu, avocat pour le demandeur.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 14 Mars 1912.

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 RUE BARONNE, A MIDI.

Douze Terrains de Valeur dans le Troisième District,

Dans l'ilet borné par les rues Séré, Ne Plus Ultra ou White, Touro et Français.

No 90,659—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

SUCCESSION DE FRANK GOOTHYE.

JEUDI, LE 14 MARS 1912, JE, PETER GALLAGHER, DE LA PETER GALLAGHER AUCTION AND REAL ESTATE CO. LTD, UN ENCANTEUR DUMENT LICENCIÉ EN ET POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, OFFRIRAI EN VENTE AU NO 311 RUE BARONNE.

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HON. PORTER PARKER, JUGE DE LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS DIV. D, DATE ET SIGNE DU 9 FEVRIER 1912, DANS LA SUCCESSION CI-DESSUS INTITULEE, LA PROPRIETE DECRITE COMME SUIT:

Douze certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 2330, borné par les rue Sere, Ne Plus Ultra ou White, Touro et Français, lesquels lots sont désignés par les numéros 13 à 24 inclusivement d'après un devis dressé par George de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit:

Le lot numéro 13 mesurant 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds en profondeur. Les lots numéros 14 à 17 inclusivement chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 103 pieds 11 pouces et 4 lignes en profondeur. Le lot numéro 14 formant l'encoignure des rues Séré et Touro; les lots Nos 18 et 19 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 154 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 20 à 23 inclusivement mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 23 formant le coin des rues Touro et Ne Plus Ultra ou White, et le lot No 24 mesurant 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur.

Conditions—A terme de une moitié ou plus comptant la balance s'il y en a, représenté par billets de l'acquéreur, en un ou un et deux ans après date; lesdits billets devant être datés le jour de l'adjudication avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraires d'avocats en cas que les billets ne soient pas payés. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix d'achat. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur, 334 rue Carondelet.

Oscar Schreiber, avocat.

11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange. B. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans Lne

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Pour Placement

Dans le Quatrième District.

Cottage double 2017-2019 Rue Deuxième.

Cottage double ayant des chambres extra grandes, 2023-2025 rue Deuxième.

Ces propriétés sont dans un voisinage de première classe, près des églises et des écoles et à un ilet seulement du Marché de la rue Deuxième, convenant à toutes les lignes de chars du haut de la ville.

Succession de Mme Elizabeth Mordant, Veuve de William Gorman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.— No 99,332.

IL sera vendu à l'encan le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN Encanteur, bureau No 733 rue Union, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé daté du 19 février 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine part ou portion de terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 287, et borné par les rues Deuxième, Remparts [autrefois St Denis] Première et Saratoga [autrefois St Patrick] désigné par le lot A sur un plan d'arpentage dressé par Walter Seghers voyer, daté du 16 février 1912 ledit lot commençant à une distance de cent sept pieds [107'] du coin des rues Remparts et Deuxième et mesurant trente-six pieds [36'] trois pouces [3"] et deux lignes [2'''] de face à la rue Deuxième sur une première profondeur sur le côté vers la rue Remparts de cinquante-trois pieds [53'] deux pouces [2"] et deux lignes [2'''] ou ledit lot se rétrécit sur une ligne parallèle à la rue Deuxième de trois pieds [3'], de là une seconde profondeur de cinquante-huit [58'] pieds trois [3"] pouces et une [1'''] ligne à la ligne du fond sur laquelle elle mesure trente trois [33'] pieds, trois [3"] et deux [2'''] lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent onze [111'] six [6"] pouces et est composé en entier du lot No 23, de six [6'] pieds et un [1"] pouce et cinq lignes [5'''] face au lot No 24 sur toute la profondeur et une petite portion mesurant trois [3] pieds de face sur la rue Seconde, sur une profondeur de cinquante trois pieds [53'] deux [2"] pouces et sept [7'''] lignes étant la portion arrière du lot No 8 et 9, plan de Blanchard, daté du 20 mai 1853.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit désigné par les Nos 2017 et 2019 rue Deuxième, entre Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre chambres plâtrées, citernes et hangars avec grande allée de chaque côté.

Le lot C dans le même ilet sur le même plan commence à une distance de cent soixante-quatre [164] pieds trois pouces [3"], et deux lignes [2'''] à partir du coin des rues Rempart et Deuxième, et mesurant trente-et-un pieds (31') de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent onze pieds (111') six pouces [6"] entre lignes égales et parallèles et est composé du lot entier No 21, et trois [3] pieds dix [10"] pouces et deux lignes [2'''] du lot 20, contigu au lot 21, d'après plan de Blanchard du 20 mai 1853.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, Nos 2023 et 2025 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre extra grandes chambres toutes plâtrées, allées en briques et citernes dans le fond, cottage retiré et à proximité de l'église de St-François de Salle et des écoles McDonogh No 10 pour les garçons et Magnolia pour les filles, et à un ilet et demi du marché de la rue Deuxième et près des lignes de char du haut de la ville.

Conditions. Comptant—Les acquéreurs auront à payer tous les certificats requis pour le passage des actes. Les taxes de 1912 devront être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 0|0 dépôt au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 26 28

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ODELIA SMITH LEIGHTMAN.

77,411—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—MARDI le 12 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé du 29 janvier 1912 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Div. B, agissant pour l'Honorable L. C. W. Ellis, juge de la Div. A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété est connue par le numéro municipal 621 rue Laurel, maison simple à deux étages contenant 6 chambres, vestibule, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans la partie autrefois nommée Bortheville, dans l'ilet désigné par le numéro 14, borné par les rues Laurel, autrefois Market, Calhoun, Annonciation, autrefois Preston et l'avenue Henry Clay, mesurant d'après un devis dressé par Williams, député voyer de ville, daté du 28 octobre 1887, et annexé à un acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, le 1er novembre 1887, commençant à un point de cent vingt [120] pieds des coins de la rue Laurel et de l'avenue Henry Clay, (mesurant vingt neuf (29) pieds trois et un tiers (3 1|3) de lignes.

Conditions — Tout comptant. L'acquéreur devant payer pour tout frais de certificats, assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur, 821 rue Gravier.

Woodville & Woodville, avocats.

11 fév—11 18 25—mars 10 12

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Himbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,757—Division A — Attendu que Mme A. Mecas a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Himbert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNEL, Greffier.—C. G. Collins, avocat.

1er mars—1 5 10